

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 7 décembre 2020 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford, à huis clos à cause de mesures sanitaires en conséquence de la pandémie de la Covid-19.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Le siège no.4 est vacant.

Également présent la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

2020-12-199 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 7 DÉCEMBRE 2020

1. Agenda du 7 décembre 2020
2. Procès-verbal du 2 novembre 2020
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Avis de motion et projet de règlement no.287-12, compensation ordure et recyclage
5. Adhésion à un contrat d'assurance collective pour les employés
6. Annulation de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire de 2020
7. Correction de la source de financement pour zone à réparer sur le chemin Moore
8. Correction de la résolution 2019-09-266 travaux stationnement borne sèche pour le montant et la source de financement
9. Correction des travaux projetés au plan triennal pour l'année 2020
10. Calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2021
11. Comités consultatifs 2021
12. Déclaration d'hospitalité et autres avantages reçus
13. Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
14. Versement de montant en bénéfices pour remplacement d'assurance et autres aux employés municipaux pour 2020
15. Mandat de rencontre de médiation avec la Municipalité de Sainte-Clotilde pour convenir d'une entente dans la demande de partage des redevances dans l'exploitation de carrières et sablières
16. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration
 - b) Voirie
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. La Marg'Elle
 2. Service d'action bénévole" Au cœur du Jardin " dîner à apporter pour des aînés
17. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
18. Sujets divers
19. Correspondance
20. Période des questions
21. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 18 'Sujets divers', ouverts.

2020-12-200 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 2 novembre 2020, tel que déposé.

2020-12-201 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2020, ou par une appropriation de surplus ;

202000472	2020-11-03	CIBC Visa	1 257.05 \$
202000473	2020-11-03	Dery Telecom	188.75 \$
202000474	2020-11-03	BELL Canada - INTERNET	104.63 \$
202000475	2020-11-03	André Barrière	480.00 \$
202000476	2020-11-03	RICOVA SM INC.	6 326.96 \$
202000477	2020-11-04	Hemmingford Xmas basket funds	2 000.00 \$
202000478	2020-11-04	Sourire sans fin	100.00 \$
202000479	2020-11-04	Remboursement au crédit	201.67 \$
202000480	2020-11-04	Remboursement au crédit	146.84 \$
202000481	2020-11-04	Remboursement au crédit	260.18 \$
202000482	2020-11-04	Remboursement au crédit	453.19 \$
202000483	2020-11-04	Remboursement au crédit	441.07 \$
202000484	2020-11-05	Ministère du revenu du Québec	8 123.21 \$
202000485	2020-11-05	Receveur Général du Canada	3 278.35 \$
202000486	2020-11-12	Subvention - Installation septique	7 000.00 \$
202000487 et 202000488		Annulé	
202000489	2020-11-13	Subvention - Installation septique	7 000.00 \$
202000490	2020-11-13	Sel Warwick Inc.	39 683.62 \$
202000491	2020-11-13	RICOVA	11 361.85 \$
202000492	2020-11-24	Petite caisse - bureau	294.10 \$
202000493	2020-11-24	Pavages MCM Inc.	8 623.13 \$
202000494	2020-11-25	Bell Canada	252.82 \$
202000495	2020-11-25	Bell Mobilité	107.32 \$
202000496	2020-11-25	Bureau en Gros	100.58 \$
202000497	2020-11-25	Hydro-Québec	1 260.40 \$
202000498	2020-11-25	Rona (FCDQ)	14.11 \$
202000499	2020-11-25	Dery Telecom	187.05 \$
202000500	2020-11-25	BELL Canada - INTERNET	104.63 \$
202000501	2020-11-25	AGREGATS STE-CLOTILDE inc.	7 507.56 \$
202000502	2020-11-27	André Barrière	400.00 \$
202000503	2020-11-27	Hemmingford Xmas basket funds	1 000.00 \$
202000504	2020-11-27	PARC SAFARI (2002) INC.,	4 640.00 \$
202000505	2020-12-02	Ministère du revenu du Québec	6 430.52 \$
202000506	2020-12-02	Receveur Général du Canada	2 524.85 \$
202000507		Annulé	
202000508	2020-12-07	CNESST	32.68 \$
202000509	2020-12-07	Dunton Rainville	2 027.59 \$
202000510	2020-12-07	FQM	220.50 \$
202000511	2020-12-07	Fonds d'information	115.00 \$
202000512	2020-12-07	Village de Hemmingford	1 680.47 \$

202000513	2020-12-07	Infotech	768.60 \$
202000514	2020-12-07	MRC des Jardins-de-Napierville	4 708.25 \$
202000515	2020-12-07	Munic.deSt-Patrice de Sherrington	170.83 \$
202000516	2020-12-07	Perron et fils Inc.	1 165.50 \$
202000517	2020-12-07	Ricoh Canada	394.95 \$
202000518	2020-12-07	Somac Diesel performance Inc.	672.52 \$
202000519	2020-12-07	Garage Stephen Hebert	747.34 \$
202000520	2020-12-07	Pavages MCM Inc.	51 873.27 \$
202000521	2020-12-07	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	586.37 \$
202000522	2020-12-07	JALEC INC.	1 282.32 \$
202000523	2020-12-07	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1 991.86 \$
202000524	2020-12-07	Pétrolière Impériale - ESSO	934.38 \$
202000525	2020-12-07	Les Ventes Universelles C.B. Enr.	200.00 \$
202000526	2020-12-07	HAMSTER	394.13 \$
202000527	2020-12-07	SPCA Roussillon	114.98 \$
202000528	2020-12-07	TECHNOLOGIES BIONEST INC.	289.74 \$
202000529	2020-12-07	Promotek - Groupe PG	254.31 \$
202000530	2020-12-07	Groupe Pleine Terre	689.85 \$
202000531	2020-12-07	Aréo-Feu Ltée	2 519.47 \$
200000532	2020-12-07	Subvention - Installation septique	4 854.87 \$
		Paie des employés	17 229.86 \$
			<u>217 774.08 \$</u>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 ET RÉSOLU le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 217 774.08\$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO. 287-12 DE COMPENSATIONS 2021, GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DÉCHETS ET RECYCLAGE

Le conseiller Pierre Mineau donne un AVIS DE MOTION, avec dispense de lecture que lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine séance, le conseil prévoit adopter un règlement établissant des compensations pour les frais reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2021. Il s'agit d'un tarif pour la gestion des déchets et un pour la gestion des matières recyclables.

2020-12-202 PROJET, RÈGLEMENT 287-12 IMPOSANT UNE COMPENSATION POUR LES FRAIS RELIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie des biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hemmingford va adopter un budget qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des déchets, inclus les frais pour la collecte et le transport des déchets et leur enfouissement hors du territoire de la municipalité, et les frais de la redevance ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des matières résiduelles recyclables, incluent les frais pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières recyclables à un centre de tri ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont disponibles à tous les propriétaires selon l'unité de logements, commerces, ou industries d'usage sans exception et que ces services sont fournis toute l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour le tarif annuel payable par les propriétaires du territoire du Canton de Hemmingford pour couvrir les coûts de la gestion des matières non recyclables et des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a dûment été donné par le conseiller Pierre Mineau lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mentionné l'objet de ce règlement à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ PAR le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 287-12 intitulé *Règlement imposant une compensation pour les frais reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford pour l'année 2021, matières non recyclables (déchets) et matières recyclables* soit adopté ;

DE prévoir l'adoption du règlement numéro 287-12 à la séance régulière du 4 janvier 2021.

Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal.

2020-12-203 ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DÉBUTANT EN 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford accepte de participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Contrat;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford souscrive au 1er janvier 2021 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la

Municipalité du Canton de Hemmingford mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford donne le pouvoir à sa directrice générale Sylvie Dubuc d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2020-12-204 ANNULATION DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ POUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'excédent affecté de 266 261,55\$ prévu pour équilibrer le budget de 2020 n'est plus nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER l'annulation de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire de 2020 au montant total de 266 261,55\$ et que ce montant retourne à l'excédent non affecté (surplus libre).

2020-12-205 CORRECTION SOURCE DE FINANCEMENT POUR ZONE À RÉPARER SUR LE CHEMIN MOORE

CONSIDÉRANT QU'UNE zone de dimension de 200 mètres par 5,8 mètres de chemin a été réparée sur le chemin Moore au coût de 26 250\$, avant taxes, par le Groupe Chenail;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-03-58 autorisant les travaux mentionnait que le financement proviendrait du budget des infrastructures pour 2020 ou du surplus accumulé, mais que le financement provient du budget des infrastructures pour 2020;

POUR CETTE RAISON,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté

DE PRÉCISER que les travaux sur le chemin Moore ont été financés par le budget 2020 des infrastructures.

2020-12-206 CORRECTION RÉSOLUTION 2019-09-266 TRAVAUX STATIONNEMENT BORNE SÈCHE ET SOURCE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement de la zone de stationnement autour de la borne sèche, l'étang situé sur la route 202, non pas été réalisés en 2019 tel que prévu par la résolution 2019-09-266;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés en 2020, au coût de 15 760,78\$, sans les taxes, et financé par l'excédent affecté au service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la modification du montant ainsi que la source du financement.

2020-12-207 CORRECTION DES TRAVAUX PROJÉTÉS AU PLAN TRIÉNALE POUR L'ANNÉE 2020.

CONSIDÉRANT QU'au plan triennal d'immobilisation adopté le 16 décembre 2019, les travaux de correction de la chaussée avaient été projetés en 2020 pour les chemins Lavallée et Moore, et que les travaux sur le chemin Moore ont été remplacés par des travaux de pavage sur le chemin Shield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'ACCEPTER la modification au PTI pour l'année 2020.

2020-12-208 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h** :

- 4 janvier	- 1er février
- 1er mars	- 12 avril
- 3 mai	- 7 juin
- 5 juillet	- 2 août
- 13 septembre	- 4 octobre
- 1er novembre	- 6 décembre

QU 'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal*.

2020-12-209 NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL 2021

ATTENDU QUE le maire, M. Paul Viau, a soumis au préalable aux membres du conseil la liste des comités consultatifs et les noms des membres qu'il a nommés pour siéger sur ces comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,

APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la nomination des membres des comités selon la liste déposée.

La déclaration est lue par la directrice générale

COMITÉ	MEMBRE	
VOIRIE (Garage municipal / Clôtures) & Hygiène du milieu (Gestion des déchets et récupération) & Cours d'eau	Richmond Viau	siège no.1
PROTECTION INCENDIE (incl. Station de pompage) et Sécurité civile	Deborah Beattie	siège no.2
	Pierre Mineau	siège no.6
ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Contentieux, gestion administrative, gestion et évaluation du personnel et ententes inter municipal)	Maude St-Hilaire	siège no.3
FINANCE	Maude St-Hilaire	siège no.3
	Pierre Mineau	siège no.6
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITORIAL (Suivi du plan d'action de la politique de développement durable et Parc Industriel Hemmingford)	Deborah Beattie	siège no.2
	Richmond Viau	siège no.1
	Pierre Mineau	siège no.6
LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque, sports et culture), Familles et aînés & comité d'action sociale	Pierre Mineau	siège no.6
	Maude St-Hilaire	siège no.3
	Richmond Viau	siège no.1
	Deborah Beattie	siège no.2
CCU (Comité consultatif en urbanisme)	Maude St-Hilaire	siège 3

DÉCLARATION D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

Après vérification auprès des membres du conseil, la directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration pour 2020.

Les règles prévues au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoient que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4^o du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité.

Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations. Voir article 2 du CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD .

Le dépôt est lu par la directrice générale

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2020-12-210 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme délégué, soit « Transport adapté du Haut-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été approuvées en novembre 2020 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 793 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Canton de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes handicapées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2021;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 793 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Canton de Hemmingford, et d'en autoriser le paiement pour l'année 2021.

2020-12-211 VERSEMENT DE MONTANT EN BÉNÉFICES POUR REMPLACEMENT D'ASSURANCE ET AUTRES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'offre pas aux employés municipaux, une assurance médicale ou fonds de pension sur le salaire, mais le remplace avec un montant annuel de 5% du salaire brut;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER le versement du paiement de 5% en décembre 2020, budgété pour les salaires des employés pour 2020.

2020-12-212 MANDAT DE RENCONTRE DE MÉDIATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE POUR CONVENIR D'UNE ENTENTE DANS LA DEMANDE DE PARTAGE DES REDEVANCES DANS L'EXPLOITATION DE CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de médiation, au sujet du partage avec la municipalité du Canton de Hemmingford , des redevances perçues par la

municipalité de Sainte-Clotilde pour l'exploitation de carrières et sablières serait souhaitable entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'une partie du transport de ces produits de carrières et sablières emprunte le chemin Back Bush et le Rang 3, sur le territoire du Canton de Hemmingford, et contribue à la détérioration de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Viau serait mandaté par le conseil municipal pour participer à une telle rencontre de médiation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

DE DÉSIGNER M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford, pour convenir d'une entente avec la Municipalité de Sainte-Clotilde visant le partage des redevances des carrières et sablières perçues de la municipalité de Sainte-Clotilde.

2020-12-213 APPUI FINANCIER LA MARG'ELLE 2020

CONSIDÉRANT QU'un appui financier est prévu annuellement pour soutenir une partie des coûts reliés aux activités de l'organisme sans but lucratif La Marg'Elle, qui offre des services d'accueil, d'écoute et de support, d'accompagnement sociojuridique, de références et d'informations. Les utilisateurs bénéficient de cafés-rencontres et d'ateliers sur des sujets touchant les femmes. Le but est de briser l'isolement et de favoriser l'autonomie.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui financier pour l'année 2020 nous a été acheminée ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 100 \$ au groupe La Marg'Elle, tel que prévu pour les dons de l'exercice financier 2020.

2020-12-214 SERVICE D' ACTIONS BÉNÉVOLES "AU CŒUR DU JARDIN" : REPAS A EMPORTÉS POUR AÎNÉS LE 9 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QU'aux cours des 9 derniers mois, la pandémie a privé les personnes âgées de la communauté de Hemmingford, du repas mensuel organisé par le Service d'actions bénévoles de Hemmingford ;

CONSIDÉRANT QUE ce repas créait une occasion pour les aînés de se rassembler et d'échanger entre eux et ainsi briser leur isolement;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du service d'actions bénévoles ont décidé d'offrir à 115 personnes aînées, un repas à emporter, qu'ils pourront venir chercher au centre des loisirs entre 9 h00 et 13h00. La livraison sera aussi disponible;

POUR CES CONSIDÉRATIONS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté

De verser une contribution de 1 340\$, au Service d'actions bénévoles "au cœur du jardin" pour participer financièrement à l'élaboration des repas, financé par le budget des dons pour 2020.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

PÉRIODE DES QUESTIONS

Séance à huis clos. Aucune question soumise au préalable par le public.

2020-12-215 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

QUE la séance soit levée à 20h22

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2020-12-201
2020-12-203
2020-12-204
2020-12-210

2020-12-211
2020-12-213
2020-12-214